

Image not found or type unknown



Assurance pour sous traiter de l'activité

Par **huelva**, le **11/03/2009** à **12:33**

Bonjour, rnj'ai créé une société commerciale et aujourd'hui de plus en plus de clients souhaitent traiter directement avec moi pour avoir un seul interlocuteur. rnquels sont les démarches: rn1- dois-je muter l'activité de mon entreprise de la chambre de commerce vers la chambre de métier (de commerçant à artisan) rn2- dois-je transcrire une assurance pour sous-traiter de l'activité rn merci d'avance pour vos réponses